

**Table ronde « PEDR »
21e Journées du CHEC
Toulouse 17-19 mars 2016**

- Le dossier reprend les 4 grands types d'activités prévus par le projet de décret PEDR
 - publications et production scientifique
 - encadrement doctoral
 - diffusion des travaux
 - responsabilités scientifiques exercées).

Organisation de l'expertise des demandes de PEDR pour 2016 et 2017

Relevé de conclusions de la réunion du 11 février 2016
entre la CPU, la CP-CNU, le CNU-Santé, le CNAP et la DGRH

Il reste convenu :

- Que les avis sur les candidatures seraient répartis en **trois groupes** : 1^{er} groupe (le candidat devrait obtenir la prime), 2^e groupe (le candidat pourrait obtenir la prime), 3^e groupe (le candidat n'est pas prioritaire pour obtenir la prime)
- Que, pour chaque section, tous corps confondus, le 1^{er} groupe représenterait 20% des candidatures de la section, le 2^e 30%, le 3^e 50%

Le dispositif reste fondé sur les **demandes et non sur la population éligible**

En 2015, les établissements ont attribué les primes

à la quasi-totalité des avis du 1^{er} groupe (99%)

ne l'ont pas attribué à la quasi-totalité de ceux du 3^e groupe (98%)

et l'ont attribué à 3/4 de ceux du 2^e groupe (75%)

La prime a été attribuées à 44% des candidats (contre 40% en 2014)

Afin d'éviter un caractère stigmatisant en cas de **classement dans le 3^e groupe**, les **avis seront systématiquement accompagnés d'une appréciation littéraire**

Il est convenu :

- Que les **quotas** entre les trois groupes devaient s'appliquer pour chaque section **tous corps confondus**. Il n'y avait pas lieu d'appliquer un contingentement séparé pour les **MCF** d'une part, pour les **PR** d'autre part.
- Que les sections prendraient en compte la situation des personnels concernés au regard de leur corps d'appartenance afin, dans chaque section, de différencier les attentes vis-à-vis des **MCF** d'une part et des **PR** d'autre part.

Les établissements utilisent souvent les **notes intermédiaires A B C pour décider l'attribution de la prime entre les candidats relevant du 2e groupe**. Or les sections du CNU sont plus ou moins sélectives dans l'attribution de ces notes intermédiaires. Il convient donc de tenir compte de cette sélectivité relative pour réaliser un interclassement des dossiers.

un **interclassement des avis du 2^e groupe sera proposé aux établissements**, fondé sur une **méthode de pondération des notes intermédiaires** tenant compte de la sélectivité relative des différentes sections dans l'attribution de ces notes (cf. annexe 2).

Il est convenu que :

- la **note X** serait attribuée en cas de « **dossier incomplet ou insuffisamment renseigné** pour la rubrique concernée, ne permettant pas de porter une appréciation sur la valeur de la candidature s'agissant de cette rubrique ».
- les dossiers contenant une rubrique au moins **faisant l'objet d'un X ne seraient pas classés dans le 1er ou le 2e groupe des dossiers.**

Il a été décidé en 2015 que les **présidents de section répondront aux demandes d'explications complémentaires** émanant, le cas échéant, des candidats qui souhaitent avoir des éclaircissements sur l'avis porté sur leur dossier.

Le ministère devrait communiquer, avant la campagne d'évaluation, le **% de dossiers du groupe 2 auxquels est attribué le prime en fonction de l'université d'origine.**

PRINCIPAUX CRITERES D'EVALUATION RETENUS PAR LA 42-02 POUR L'EVALUATION DES DOSSIERS DE DEMANDE DE PEDR

Ordre de prise en compte des items :		
1/	Heures d'enseignement	<i>Si <40h en moyenne annuellement, alors « Gr 3 » pour évaluation globale</i>
2/	Publications publiées / acceptées uniquement période 2012-2015	<p><i>Si n<10 dans revues internationales référencées PubMed sur période 2012-2015, alors « Gr 3 » pour évaluation globale</i></p> <p>« A » ou « B » en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'<u>IF</u> (A PRÉCISER SVP DANS LA LISTE DES PUBLICATIONS) avec 3 niveaux : IF<5 / 5<IF<10 / IF>10 - <u>position</u> avec prise en compte des 1^e & 2^e (<i>srrt pour MC</i>) et avant-dernière & dernière (<i>srrt pour PR</i>) places - <u>nombre total</u> de publications dans des revues référencées PubMed - <u>nombre de conférences</u> avec acte, en particulier sur invitation (<i>à préciser dans le dossier</i>) - <u>nombre d'ouvrages / chapitres d'ouvrage</u> - <u>nombre de brevets / licences</u>
3/	Encadrement	<p><i>Si 0 thèse >0,5 (pour PR) ou >0,3 (pour MC) ou 0 M2 (pour MC) soutenue ou en cours, alors « Gr 3 » pour évaluation globale</i></p> <p>« A » d'emblée si thèse >0,5 (pour PR) ou >0,3 (pour MC) ou M2 (pour MC) avec nombre pondéré >1,5 avec au moins une soutenue et/ou une en cours avec pour chacune d'entre elles des (pour les soutenues) ou au moins 1 (pour les en cours) article(s) publié(s) et/ou accepté(s) avec l'étudiant en 1^e ou 2^e auteur</p> <p>« A » ou « B » en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>N pondéré</u> avec 2 niveaux : N<1 / N≥1 - <u>un/des article(s) publié(s) et/ou accepté(s)</u> avec l'étudiant en 1^e ou 2^e auteur
4/	Diffusion / Rayonnement	<p><i>Si absence de prix et distinctions / invitations / missions d'expertise, alors « Gr 3 » pour évaluation globale</i></p> <p>« A » ou « B » en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>la nature</u> des prix et distinctions / invitations / missions d'expertise - <u>leur nombre</u>
5/	Responsabilité	<p><i>Si absence de direction unité / groupe / équipe et si 0 financement obtenu et aucune implication dans instances locales et/ou nationales, alors « Gr 3 » pour évaluation globale</i></p> <p>« A » ou « B » en fonction de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>la nature</u> de la direction - <u>la nature et le nombre</u> (montant total en € à préciser dans le dossier) des financements obtenus sur la période considérée - <u>la nature</u> des instances et le degré <u>d'implication</u> dans les instances
NB	<i>Si un « C » à un des items 2/ à 5/ alors « Gr 3 » pour l'évaluation globale</i>	

Sur « ELARA », 4 items sont proposés pour les items 2/ à 5/, avec la correspondance suivante :

1 = "de la plus grande qualité" ↔ « A »

2 = "satisfait pleinement aux critères" ↔ « B »

3 = "doit être consolidé en vue d'une prime" ↔ « C »

4 = "insuffisamment renseigné" ↔ « X »

Merci au plus grand nombre de 42-02 de soumettre un dossier de candidature, même si tous les critères ne sont pas remplis, afin d'obtenir le plus grand nombre possible de PEDR afin de valoriser l'image recherche de notre sous-section

PEDR – Campagne 2016 – Sous-section 42-02

Eléments d'évaluation

Biologie, Médecine, Santé

Nom de l'expert :

NOM :	Section du CNU :
Date de naissance :	GRADE :
Etablissement :	Responsable du Laboratoire :
Intitulé et numéro du laboratoire de recherche :	

Eléments d'évaluation (ne prendre en compte que l'ensemble de la période du 1-1-2011 au 31-12-2014)

NOMBRE D'HEURE ANNUEL MOYEN D'ENSEIGNEMENT EN ETP : _____ (<40h → « Gr 3 » à évaluation globale)

1)-Publications/Production scientifique *	Nombre	A	B	C
Articles dans revues d'audience internationale IF<5 :..... 5<IF<10 :..... IF>10 :.....			
Conférences/colloques internationaux avec actes (dont invités) (dont			
Ouvrages de référence : monographies, ouvrages collectifs (participation/direction)			
Brevets – Licences			
* La notation doit prendre en compte l'aspect qualitatif des productions				
2)- Encadrements scientifiques	Nombre pondéré	A	B	C
	* N=			
Thèses soutenues (encadrement ≥ 50 % PR ; ≥ 30 % MC)	N ₁			
Thèses en cours (1 ^{ère} inscription au 01.10.11, ou plus récente) (encadrement ≥ 50 % PR ; ≥ 30 % MC)	N ₂			
M2R (pour MC uniquement, N ₃ = nb d'encadrements)	N ₃			
* PR : N = N ₁ + N ₂ MC : N = N ₁ + N ₂ + N ₃				
3) – Diffusion / Rayonnement		A	B	C
Prix et distinctions scientifiques (préciser)	Oui [] Non []			
Invitations dans universités étrangères (préciser)	Oui [] Non []			
Expert dans instances nationales ou internationales (préciser)	Oui [] Non []			
Membre comités de rédaction/Revue revues internationales (préciser)	Oui [] Non []			
4)-Responsabilités scientifiques		A	B	C
- Management/Animation scientifique et activités contractuelles				
Direction grands programmes nationaux/internationaux	Oui [] Non []			
Organisation de congrès nationaux/internationaux	Oui [] Non []			
Direction de laboratoire contractualisé, GDR, réseau... (préciser)	Oui [] Non []			
Direction équipe ou projet au sein d'un laboratoire	Oui [] Non []			
Contrats industriels Responsable [] Participation []	Oui [] Non []			
Contrats publics Responsable [] Participation []	Oui [] Non []			
- Formation par la recherche				
Directeur d'ED ou de collège doctoral (préciser)	Oui [] Non []			
Responsable Master, M2R, M2P... (préciser)	Oui [] Non []			
Président jurys de licence	Oui [] Non []			
-Responsabilités/fonctions dans instances locales/nationales				
Membre (élu-nommé-président) CNU, CN...	Oui [] Non []			
Membre (élu-nommé-président) conseils établissement	Oui [] Non []			
- Mobilité thématique et/ou géographique durant la période de référence	Oui [] Non []			

EVALUATION DE L'EXPERT

Production scientifique	A	B	C
Encadrement doctoral et scientifique	A	B	C
Diffusion Rayonnement scientifique	A	B	C
Responsabilités scientifiques	A	B	C

Evaluation globale de l'expert :

groupe 1 (20% des dossiers)

groupe 2 (30% des dossiers)

groupe 3 (50% des dossiers)

Commentaire littéraire (obligatoire pour les dossiers classés dans le groupe 3) :

Date :

Signature de l'expert :

Méthode d'interclassement des avis selon les notes intermédiaires pondérées en fonction de la sélectivité relative des sections

Les notes intermédiaires (A, B, C sur chacune des 4 rubriques P, E, D, R) peuvent être utilisées pour interclasser les dossiers des candidats de différentes sections bénéficiant d'un avis relevant du 2^e groupe. Cet interclassement devrait également être fondé sur la sélectivité relative de chaque section dans l'attribution de ces notes. Cette sélectivité varie en effet fortement d'une section à l'autre, comme le montre l'exemple suivant, tiré des résultats de la session 2014.

Deux dossiers de deux sections différentes ont reçu pour le premier (section X) les notes intermédiaires A B A A et le second (section Y) les notes intermédiaires A A A A.

A première vue, le second dossier semble donc mieux évalué. Mais la section X a été plus sélective que la section Y dans l'attribution de ses notes intermédiaires comme le montre le tableau suivant.

Ensemble de la section	Production			Encadrement			Diffusion			Responsabilités		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Section X	27 %	57 %	15 %	14 %	37 %	48 %	16 %	59 %	24 %	19 %	40 %	41 %
Section Y	89 %	11 %	0 %	80 %	18 %	2 %	53 %	45 %	2 %	72 %	26 %	3 %

Une comparaison pertinente de ces deux dossiers suppose donc de construire un interclassement tenant compte de la plus ou moins grande sélectivité des deux sections dans l'attribution des notes intermédiaires. Il convient donc de :

- remplacer la note reçue sur chaque critère par le pourcentage de candidats de la section ayant obtenu cette note ou une note meilleure,

- comparer ces pourcentages et donner la préférence aux pourcentages les plus bas (plutôt qu'aux meilleures notes).

Voici le tableau ainsi reconstruit en remplaçant les notes intermédiaires (A, B, C) des deux dossiers par le pourcentage de dossiers de leur section respective ayant reçu une appréciation supérieure ou égale :

Dossiers particuliers	P	E	D	R
Dossier 1 : appréciations → % en section X	A → 27 %	B → 51 %	A → 16 %	A → 19 %
Dossier 2 : appréciations → % en section Y	A → 89 %	A → 80 %	A → 53 %	A → 72 %

Si le dossier 1 (ABAA) semble moins bien classé que l'autre (AAAA) en comparant les notes (A, B, C), il est mieux classé en comparant les pourcentages : ses pourcentages, plus petits, le placent en effet dans une sélection plus serrée de candidats.

Cela se constate encore plus aisément si l'on somme les pourcentages des différents critères :

	TOTAL
Dossier 1 (Sec. X)	113%
Dossier 2 (Sec. Y)	294%

Une liste des dossiers du 2^e groupe, interclassés dans l'ordre décroissant de la somme des pourcentages ainsi pondérés, sera transmise à chaque établissement.